



אֲשֶׁר-יְהִי שֵׁם

Psaume 1

www.hebreu-biblique.com

# LES AMIS DE L'HÉBREU BIBLIQUE

ASSOCIATION CULTURELLE CRÉÉE EN 1958

ÉTUDIER LA BIBLE DANS LE TEXTE ORIGINAL DANS UN MILIEU INTERCONFESIONNEL

## BULLETIN D'ADHÉSION ET D'INSCRIPTION PERSONNE ACCOMPAGNANTE AUX SESSIONS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

À REMPLIR ET À RETOURNER AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION

**- UN BULLETIN PAR PERSONNE ACCOMPAGNANTE -**

Je soussigné(e) Nom et Prénom .....

Déclare adhérer à l'Association et accompagner M. ou Mme .....

Et m'inscrire à la Session suivante uniquement pour être hébergé(e) avec lui (ou elle) :

- Session d'Hébreu à ..... Niveau .....
- (Indiquez la Ville et le Niveau)*
- Session du Midrach à ..... Niveau .....
- (Indiquez la Ville et le Niveau)*
- Session de Grec à ..... Niveau .....
- (Indiquez la Ville et le Niveau)*

Adresse : .....

.....

.....

Tél. .... Année de naissance .....

E-mail : .....

*(Mail consulté régulièrement)*

Fait à ..... le .....

Signature (précédée de la mention "Lu et Approuvé)

## ● TARIFS DE LA COTISATION

Toute adhésion court du 1<sup>er</sup> septembre d'une année au 31 août de l'année suivante. Si vous n'êtes pas membre de l'Association pour l'année en cours (du 01/09/2020 au 31/08/2021) vous devez régler votre adhésion à l'Association d'un montant de **39 €**

Sauf exception indiquée ci-après :

➤ **Tarif Réduit\* : 27 €**

➤ **Couple : 60 €** → 39 € pour la cotisation, 21 € pour la deuxième adhésion au sein du couple.

\* **Tarif Réduit** : pour les étudiants de moins de 30 ans (joindre la photocopie de la carte d'étudiant), les membres du clergé, les religieux et religieuses (toutes confessions), les pasteurs, les rabbins et les membres de famille nombreuse (joindre copie de la carte) et les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu (fournir le justificatif ad hoc).

**Remarque** : La cotisation est un don à l'association. Son versement réduira votre impôt de 66% du montant versé, si vous êtes imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé. Vous pouvez majorer librement votre versement pour aider l'association. Le reçu fiscal tiendra compte de votre versement effectif. Établissez votre chèque à l'ordre de "A.H.B. COTISATION".

## ● TARIFS DES SESSIONS POUR LA SEMAINE

➤ Voir sur le site la "Plaquette des Sessions Printemps-Été 2021" : [cliquer ici](#)

➤ Voir sur le site "l'ensemble de la rubrique des Sessions Printemps-Été 2021" : [cliquer ici](#)

➤ **Avant de choisir votre SESSION,**

Reportez-vous à "l'Évaluation de votre niveau" : [cliquer ici](#)

## ● HEBERGEMENT - RESTAURATION

Les réservations sont faites du dîner du premier jour, au déjeuner du dernier jour inclus

Logera sur place en pension complète ..... OUI / NON  
(Ne concerne pas la Session de Paris)

Logera sur place en demi-pension ..... OUI / NON  
(Ne concerne pas la session de Paris)

Déjeunera sur le lieu de la Session       Dînera sur le lieu de la Session

Logera sur place sans prendre de déjeuner ni de dîner ..... OUI / NON  
(Ne concerne pas la Session de Paris)

Ne logera pas sur place mais prendra le repas de midi ..... OUI / NON  
(Ne concerne pas la Session de Paris)

Doit suivre un régime alimentaire ..... OUI / NON  
(Ne concerne pas la Session de Paris)

Si oui lequel (sans sel, sans viande etc...) .....

Il sera tenu compte de votre demande de suivre un régime sous réserve d'acceptation par la maison d'accueil.

**FIN du BULLETIN à remplir et à nous retourner**

CE BULLETIN D'INSCRIPTION EST À IMPRIMER, À REMPLIR ET À RETOURNER  
À L'ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

A.H.B.

34 rue de Torcy - 75018 PARIS

Tel : 01 47 43 07 06

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi - de 10h00 à 17h00

Bulletin accompagné de 3 chèques correspondants :

- ◆ le 1<sup>er</sup> aux frais d'inscription - chèque à l'ordre de "A.H.B."
- ◆ et le 2<sup>ème</sup> à la cotisation (si vous ne l'avez pas déjà versée) - chèque à l'ordre de "A.H.B. COTISATION"
- ◆ et le 3<sup>ème</sup> aux frais d'hébergement sauf indication contraire dans la rubrique des sessions - chèque à l'ordre de "A.H.B."

Les chèques bancaires ou postaux sont à l'ordre de "A.H.B." et de "A.H.B. COTISATION".

Les chèques acquittant les frais de pension seront encaissés un mois avant le début des sessions.

Ne cumulez jamais dans un même chèque des règlements concernant plusieurs personnes, comme votre conjoint et vous-même.